RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Le Président
Martin MALVY
Ancien Ministre

Toulouse, le 30 OCT. 2015

Ensemble des Membres du Conseil
Midi-Pyrénées des personnes en
situation de handicap

Madame, Monsieur,

Par courrier du 15 juin dernier, je vous avais transmis le projet d'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) des 146 lycées et des 2 CFA régionaux ainsi que des autres bâtiments de la Région dans la perspective de son approbation par l'Assemblée Plénière du 22 juin 2015.

Pour les lycées et CFA, ce projet prévoyait la mise en accessibilité totale de 51 établissements entre 2016 et 2019, de 33 en 2020 et 12 en 2021.

Comprenant que ce calendrier de travaux pouvait apparaitre comme insuffisamment volontaire malgré l'engagement de la Région sur ce sujet depuis de nombreuses années, j'ai demandé aux services de bâtir un projet technique et financier revisité rendant accessibles les établissements au plus tôt.

La démarche a consisté à évaluer à nouveau, opération par opération, la faisabilité technique d'une accélération de la livraison des travaux d'accessibilité tenant compte à la fois du maintien nécessaire des activités d'enseignement et de l'exigence d'un suivi de qualité malgré un volume plus important de chantiers.
Je me suis attaché également, à établir des délais réalistes garants du respect du calendrier qui sera déclaré à la Préfecture et qui engage pour le futur la responsabilité de la collectivité régionale.

Ainsi, dans le projet actualisé, qui sera soumis pour approbation à l'Assemblée Plénière du 3 novembre, tous les lycées et CFA relevant de la responsabilité de la Région seront rendus accessibles d'ici 2019 au plus tard, hormis quelques cas particuliers.

En effet, 12 sites font l'objet de situations complexes pour des raisons diverses : une restructuration générale en site occupé qui nécessite un phasage multiple pour maintenir l'activité, un chantier déjà en cours et une superposition de chantiers, inenvisageable en raison de la désorganisation qu'ils provoqueraient dans le fonctionnement de l'établissement, ou encore une distribution des locaux ou des règles d'urbanisme ne permettant pas de garantir de manière certaine la livraison en 2019.
Néanmoins, tous les efforts seront faits pour terminer l'ensemble des travaux courant 2020.

Ainsi, avec un calendrier resserré et la mise en place de moyens exceptionnels (dont la création d'un poste d'ingénieur supplémentaire), la Région Midi-Pyrénées confirme sa volonté de rendre accessible l'ensemble de son parc immobilier à tous les usagers.

papiers
Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Par ailleurs, comme vous le savez, la Région a été désignée chef de file pour l'élaboration du Schéma Directeur – Agenda d'Accessibilité Programmée (SD-AD'AP) des services de transport ferroviaires régionaux, bien que n'étant pas propriétaire des installations ferroviaires.

Conformément à la loi, le SD-Ad'AP des transports ferroviaires régionaux est un document programmatique qui définit une liste de points d'arrêt à mettre en accessibilité de manière prioritaire. Sur la base des critères définis par le législateur, vingt-deux points d'arrêt prioritaires ont été identifiés.

Un projet de SD-Ad'AP vous a été présenté lors de la réunion du groupe Transports du Conseil consultatif des personnes en situation de handicap du 2 juin 2015. A cette occasion, la Région et la SNCF vous ont notamment précisé les points d'arrêt prioritaires, le programme de formation des personnels ainsi que les actions déjà engagées par la collectivité et ses partenaires en faveur de l'accessibilité des TER, ces dernières représentant un montant global de 432 millions d'euros investi par la Région.

Depuis, SNCF Réseau, maître d'ouvrage des quais et voies, et SNCF Mobilités, propriétaire des bâtiments voyageurs des gares et exploitant du TER, ont établi une programmation technique et financière des études et des travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires de Midi-Pyrénées, pour laquelle les études et travaux sont estimés à 54,71 millions d'euros.

Alors même qu'elle n'est pas propriétaire des gares et des infrastructures ferroviaires, la Région Midi-Pyrénées confirme sa volonté d'agir en faveur des transports collectifs et d'assurer l'accessibilité des réseaux de transports régionaux à l'ensemble des usagers. A ce titre, elle apportera une contribution 42 millions d'euros sur la période, soit 77,3% des investissements programmés.
Par ailleurs, dans le cadre de l'Agence de Financement des Infrastructures de Transports de France (AFITF), l'Etat mobilise des fonds pour la mise en accessibilité des points d'arrêt ferroviaires pour l'ensemble du territoire régional et viendra compléter le plan de financement du SD-Ad'AP de Midi-Pyrénées.

Une demande de dérogation pour motif de "disproportion manifeste entre l'investissement nécessaire aux travaux de mise en accessibilité et la fréquentation" sera sollicitée pour les haltes de Saint-Pé-de-Bigorre et Lamagistère. Pour ces deux arrêts, un service de substitution sera prévu, à l'instar des gares non prioritaires.

La programmation des travaux, proposée par la SNCF, prévoit de mettre en accessibilité neuf points d'arrêt entre 2016 et 2018, dix entre 2019 et 2021. La mise en accessibilité de la halte de route de Launaguet est réalisée et financée dans le cadre des Aménagements Ferroviaires du Nord Toulousain (AFNT).
Bien que l'article 7 de l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 offre la possibilité de réaliser les travaux sur trois périodes de trois ans (portant jusqu'à 2024 les travaux de mise en accessibilité), la Région a souhaité resserrer le calendrier de réalisation des travaux sur six ans seulement.

Outre le financement considérable qu'elle apporte, ce calendrier restreint confirme la volonté de la Région Midi-Pyrénées de concrétiser dans les meilleurs délais la mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires du réseau TER Midi-Pyrénées.

Par comparaison avec le précédent schéma régional d'accessibilité de 2009, le SD-Ad'AP des transports ferroviaires régionaux devra être signé par SNCF Réseau et SNCF Mobilités, propriétaires des installations ferroviaires.

Soucieux que cette dynamique en faveur de l'accessibilité soit amorcée dès que possible, j'ai prévu de soumettre au vote des élus de la Commission Permanente du 16 novembre 2015 la signature de conventions de financement entre la Région Midi-Pyrénées, l'Etat et SNCF Réseau destinées à la réalisation d'études et de travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt prioritaires inscrits au SD-Ad'AP.

Enfin, la Région a pris l'initiative d'accompagner l'accessibilité des bâtiments des collectivités accueillant du public. Au 15 octobre 2015, 319 dossiers ont d'ores et déjà fait l'objet d'un soutien de la Région pour un montant total de 2,98 M€.

Souhaitant que vous soyez convaincus de ces efforts considérables et sans précédent pour une collectivité régionale, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Martin MALVY

D1512885